



Parti socialiste
neuchâtelois

Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel
Tél.: 032/721.11.80
e-mail: secretariat@psn.ch
site web: <http://www.psn.ch>

Département de la gestion du
territoire
Monsieur Claude Nicati
Conseiller d'Etat
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, 13 octobre 2009

Procédure de consultation sur le concept éolien neuchâtelois

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous vous remercions de nous consulter sur le projet mentionné sous rubrique et nous vous remettons ci-dessous nos observations.

Nous avons examiné avec attention le nouveau concept éolien que vous mettez en consultation et nous l'avons accueilli favorablement. Nous saluons le fait qu'une étude paysagère ait été conduite et la volonté de concentrer les impacts des futures installations. La démarche suivie pour l'évaluation des différents critères est approfondie et détaillée et nous donne satisfaction. Nous souhaiterions néanmoins qu'au moment des études d'impact, l'on prenne bien en compte les critères environnementaux, sans oublier les incidences sur les oiseaux. A cet égard, la Station ornithologique suisse a publié des recommandations dont il s'agira de tenir compte par la suite.

En ce qui concerne les sites retenus, nous n'avons dans l'ensemble pas de remarques à formuler. Toutefois, nous contestons le rejet du site de Chaumont et cela pour plusieurs raisons. D'une part, on ne peut ignorer la volonté politique clairement affirmée de la ville de Neuchâtel de doter Chaumont d'éoliennes ; le projet a fait l'objet du vote d'un crédit par le Conseil général en 2002 et serait prêt à être réalisé. Il constitue un élément phare du projet HOLISTIC de l'Union européenne, dont l'Etat est également contractant. L'abandon des éoliennes de Chaumont remettrait en cause la poursuite du projet HOLISTIC, avec des conséquences importantes en termes de subventions et d'image pour le canton. Si nous partageons l'idée générale du concept éolien qui tend à concentrer les sites sur la même crête et à réduire la visibilité des éoliennes, une exception nous paraîtrait bienvenue. Créer un repère visuel dans le paysage, visible loin à la ronde, signifierait à tout un chacun que le canton vise l'autonomie énergétique et qu'il agit dans cette perspective. Le postulat de virginité paysagère de la chaîne Chasseral-Chaumont est d'ailleurs erroné puisque Chasseral est doté d'une installation de télécommunication à l'impact visuel bien supérieur à celui de deux ou trois éoliennes. Chaumont est enfin une montagne « urbaine » fortement liée à la ville de Neuchâtel et urbanisée.

Nous tenons encore à relever qu'un équipement massif du canton en éoliennes n'est acceptable que dans la mesure où la consommation d'énergie est par ailleurs fortement réduite, comme le veut la loi sur l'énergie votée par le Grand Conseil le 31 mars dernier.

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à nos propositions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Parti socialiste neuchâtelois
Secrétariat cantonal

A. Tissot